

## PROTOCOLE DE REMISE DE DÉCORATIONS AUX MEMBRES DES SCOUTS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN EN DEHORS DE LA CÉRÉMONIE GALA D'EXCELLENCE

### DÉCORATIONS

Immédiatement après le Gala d'excellence ou au plus tard durant le mois de septembre suivant le Gala, des membres du Comité RDGE prépareront une liste des récipiendaires n'ayant pas eu l'occasion de recevoir leur décoration lors du Gala. De plus, s'ajoutera à cette liste les membres actifs ayant ou qui auront 10 ans de service lors de la prochaine année sera également préparée.

Les membres du Comité RDGE feront des appels auprès des chefs de groupe du district afin de vérifier les possibilités de remise des boutons d'années de service des membres/récipiendaires de leur groupe. Quant aux membres scouts faisant partie des différentes équipes du district, les membres du Comité RDGE vérifieront les dates de remises possibles au sein des rencontres ou camps des équipes de district selon les mandats des récipiendaires.

Une liste est compilée par le Comité RDGE afin que le Commissaire scout de district puisse prendre connaissance des dates proposées pour les récipiendaires provenant des groupes et des équipes de district, lequel proposera un mandataire pour les remises.

Un courriel officiel émanant du district sera envoyé au récipiendaire et au chef de groupe ou responsable de l'équipe de district dont le récipiendaire est membre afin de confirmer la date et l'heure de remise de la décoration au récipiendaire ainsi que le(s) membre(s) mandaté(s) par le Commissaire scout de district.

### LE MANDAT

L'autorité appelée à remettre la décoration doit être un membre en règle mandaté par le Commissaire scout du district.

### LE CÉRÉMONIAL

Un petit texte de citation est lu, puis le mandataire remet au nom du Commissaire scout de district la médaille ou le bouton. Le mandataire doit obligatoirement dire les mots suivant en remettant la décoration :

*"Au nom du Commissaire scout de district, monsieur Claude Jean Lapointe, je vous remets la médaille (le bouton)..."*

Les remises ne s'accompagnent pas d'une accolade mais d'un "Salut Scout" et la "poignée de main gauche" en signe de respect envers le district et le récipiendaire.

### SUIVIS

Une fois la décoration remise aux récipiendaires, le mandataire confirmera par téléphone ou courriel aux co-responsables du Comité RDGE que la ou les décorations ont été remises. Le Comité RDGE fera rapport au Commissaire scout de district et procédera par la suite à l'entrée de données dans le SISC par l'entremise du commissaire scout adjoint assigné à ce dossier.